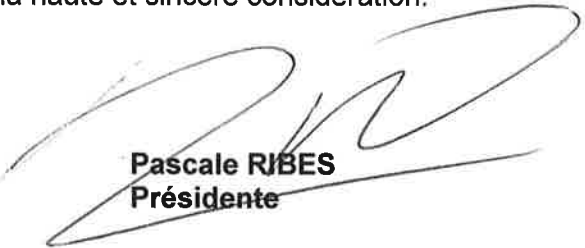


Il en ressort 2 effets pervers :

- Les collectivités demandent aux résidents titulaires d'une des 2 cartes, de se signaler sur leur application numérique locale. Or, il faut rappeler le principe qu'une carte de stationnement est attachée à une personne, et non à un véhicule. Les pratiques des collectivités ne respectent donc pas ce principe.
- La multiplication des applications numériques locales complique aussi beaucoup la vie quotidienne des personnes en situation de handicap pour leurs déplacements. Pourtant, l'actuel Gouvernement s'est engagé à simplifier la vie administrative des personnes en situation de handicap.

Par conséquent, nous soutenons la nécessité à ce que soit créée une application numérique nationale, ce qui faciliterait assurément le quotidien des titulaires d'une carte de stationnement.

Ne doutant pas de l'attention que vous accorderez à nos deux sollicitations, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma haute et sincère considération.



Pascale RIBES
Présidente

Copie :

- Madame la Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées
- Monsieur le Président de l'AMF
- Madame la Déléguée ministérielle à l'accessibilité
- Monsieur le Président du CNCPH